

Madame, Monsieur,

L'Aérodrome de Toussus-Le-Noble, suscite depuis de nombreuses années des doléances de la part des riverains survolés par un trafic toujours plus dense au fil des ans. Depuis 2011 ont été instaurés **une plage de moindre bruit les samedis et une plage de silence les dimanches et jours fériés à partir du 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre.**

Ces mesures s'avèrent trop limitées par les riverains et ne favorisent pas l'évolution de la flotte d'avions vers des avions moins bruyants de nouvelle génération. En 2013, une classification a été mise en place par l'Etat, via la D.G.A.C. pour classer les avions légers selon leur indice de performance sonore (CALIPSO)

C'est sur cette base que l'Alliance a négocié, avec une grande partie des aéroclubs de Toussus, une partie des associations de riverains, **une mesure expérimentale permettant d'accorder des droits d'utilisation de l'aérodrome plus favorables aux avions peu ou très peu bruyants et de pénaliser par des restrictions de vol les avions bruyants, très bruyants et non classés.** (les avions d'affaire et les hélicoptères conservant la réglementation initiale : plages de moindre bruit et plage de silence)

Les samedis, en heures locales :

Classement CALIPSO	De 6h00 à 10h00	De 10h00 à 12h00	De 12h00 à 16h00	De 16h00 à 17h00	De 17h00 à 19h00	De 19h00 à 20h00	De 20h00 à 22h30
A	1	1	1	1	1	1	1
B	1	1	1	1	1	1	1
C	1	1	2	1	1	1	2
D	2	1	2	2	1	2	2
Non classé	2	2	2	2	2	2	2

Les dimanches et jours fériés, en heures locales :

Classement CALIPSO	De 6h00 à 9h00	De 9h00 à 12h00	De 12h00 à 15h00	De 15h00 à 17h00	De 17h00 à 20h00	De 20h00 à 22h30
A	1	1	1	1	1	1
B	1	1	3	1	1	1
C	2	1	4	2	1	2
D	2	2	4	2	2	2
Non classé	2	2	4	2	2	2

Pour les avions non basés, tout est décalé d'une classe.

- 1 tous vols autorisés.
- 2 tours de piste interdits.
- 3 tours de piste interdits. Autres vols (en particulier navigations et locaux) limités à un départ ou une arrivée sur l'ensemble de la tranche horaire.
- 4 tous vols interdits.

PAR RAPPORT A 2011

1 - Suppression des Tours de Piste des avions LES PLUS BRUYANTS le samedi et le dimanche et jours fériés.

2 - Ouverture de la plage de silence pour les MOINS BRUYANTS POUR L'ENSEMBLE DES VOLS LOCAUX DE L'AVIATION LEGERE. Hélicoptères et aviation d'affaire exclus

L'expérimentation a débuté le 1er avril et se terminera le 30 septembre 2019. Elle doit permettre de valider le bien-fondé de l'accord en matière de réduction globale des nuisances pendant la période d'été. Si ce n'est pas le cas, l'arrêté permet la modification des dispositions ou même le retour à la situation antérieure.

En outre, l'accord ouvre la porte à d'autres améliorations (valables sur la semaine et toute l'année).

- Modification des trajectoires en concertation usagers/riverains/DGAC
- Formation des pilotes aux bonnes pratiques (respect des trajectoires, des altitudes, régime moteur modéré)
- Renouvellement de la flotte (projet d'investissement de 7 avions classés A nouvelle génération mutualisés) arrivée d'avions électriques (1 est déjà basé à TLN)

Un bilan sera réalisé et présenté en préfecture. Pour pouvoir représenter SAINT REMY, évaluer, valider ou non l'expérimentation nous devons connaître le ressenti des habitants.

Merci de compléter et retourner votre réponse (au verso) :

- Soit à l'accueil de la Mairie,
- Soit à l'association **VIVRE LES HAUTS DE SAINT REMY** 52 rue des Chênes
- Soit par mail à : vhsr@bbox.fr

A remplir avec le plus de précision possible afin de recouper avec les stations de mesures de bruit, les enregistrements des vols tour de contrôle et D.G.A.C.

NOM

ADRESSE ou NOM DE LA RUE (afin de localiser les vols)

.....

Avez-vous constaté : - de nuisances + de nuisances

Quels jours : Samedi Dimanche Jours fériés

Indiquer si possible d'où vient/viennent le/les avion(s) et où il(s) va/vont :

.....
.....

Moments de la journée (heure si possible)

Avez-vous une ou des dates précises à indiquer :

.....

Pouvez-vous donner les immatriculations des avions ? (Il est conseillé de prendre des photos, ainsi les aéronefs peuvent être identifiés.)

.....

.....

Type d'avions : Aviation Légère Hélicoptère Aviation d'affaire

Vos remarques :

.....
.....
.....
.....
.....
.....